

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/27

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le jeudi 26 février à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants :

M. COUROUAU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. VISSÉ donne procuration à M. MARTIN
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. BARRABOURG

OBJET : SOCIAL - REMISE EN SECURITE DE L'EHPAD D'ARGELAS - SOLLICITATION DES FINANCEMENTS DETR POUR LA 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

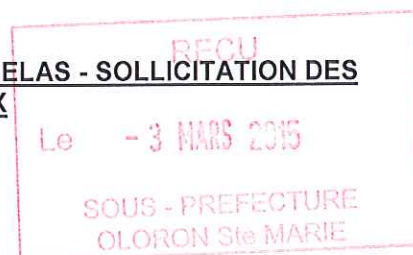
Exposé :

Après de nombreuses réunions et réflexions, le conseil communautaire de la CCVO a voté, d'après la délibération 2013/62 du 18 Juillet 2013, un plan de remise en sécurité de l'EHPAD d'Argelas. Ces travaux ont été partagés entre les différents partenaires du dossier d'après le plan de financement suivant :

Plan de Financement - Travaux de sécurisation ARGELAS			
Partenaire	Dispositif	Montant en € H.T	en %
CG64	Contrat territoire	52 930	20
Etat	DETR	79 395	30
	Tranche 1 (35 145)		13,28
	Tranche 2 (44 250)		16,72
Habitelem		50 000	18,89
CCVO	Fond de concours	20 940	7,91
Communes du canton d'Arudy	Fond de concours	20 940	7,91
AGMRA		40 445	15,28
TOTAL		264 650	100

Tous les partenaires ont confirmé leur engagement et les travaux initialement prévus en deux tranches et répartis sur deux années ont été retardés et seront donc réalisés en deux tranches consécutives sur le début d'année 2015.

Les montants DETR étaient prévus, comme les travaux, en deux tranches. Les sommes correspondantes à la première tranche ont déjà été sollicitées et accordées par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques fin 2013. Il est nécessaire de solliciter les sommes prévus pour la deuxième tranche dès aujourd'hui et ce, avant le début des travaux.



Suite à cet exposé, M. le président propose aux conseillers communautaires de bien vouloir délibérer sur ce plan de financement, et de lui donner délégation afin de signer tous les documents nécessaires pour solliciter la deuxième tranche DETR ainsi que l'ensemble des financements présentés ci-dessus.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus précisant les montants de la deuxième tranche de travaux,

CHARGE M. le Président de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires afin de solliciter le financement de nos différents partenaires et notamment la deuxième tranche des financements DETR auprès de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

